

REUNION DES MEMBRES DES GROUPES DE TRAVAIL GT9 - INFRASTRUCTURE ET RESEAUX - Gironde

Communauté de Communes du canton de Podensac
Communauté de communes du canton de Villandraut
Communauté de communes du Pays Paroupian

Type de document	RELEVÉ D'ÉCHANGES ET DE CONCLUSIONS
Groupe de travail	GT9 – Gironde
Date de la réunion	13 septembre 2011
Lieu de réunion	Mairie annexe de Préchac
Référence	GPSO-11-ISA-1-CRT-4689-v1

Synthèse des échanges et avis du groupe de travail

- **Introduction** : RFF introduit la réunion et indique que celle-ci s'inscrit dans la continuité des échanges tenus en juin 2011. Les études des rétablissements ont été approfondies sur la base du tracé optimisé et des demandes issues lors de la précédente session du GT. Le dossier de fin d'étape est en cours d'élaboration pour être proposé au ministère en fin d'année 2011. A ce titre le préfet de région a sollicité l'avis des communes d'ici fin octobre 2011 sur le projet dans son ensemble.
- **Présentation des optimisations effectuées sur le tracé retenu par le COPIL du 23/06/11**
 - Reprise du tracé en plan et du profil en long au droit du franchissement de l'autoroute A62 : le léger décalage vers le Nord du tracé permet d'éviter un rescindement du ruisseau du Rieufret et de la Barboue. La modification de profil en long permet de se rapprocher du terrain naturel avant le franchissement de la RD117E1 et donc de la rétablir en pont route.

- Reprise du tracé en plan dans la grande courbe de Préchac : cette modification permet d'éviter la confluence entre le Homburens et l'un de ses affluents. Le calage du profil en long a été adapté en fonction des différents écoulements et franchissement de voirie à réaliser.

- **Balayage des rétablissements**

Le principe de construction de la LGV est expliqué, à savoir, le défrichement assorti de dessouchage sur 25 m environ de part et d'autre des emprises ferroviaires définitives. Ce principe est soumis à l'avis des services de secours et de la profession sylvicole. Il permet de préserver la voie ferrée de chute d'arbre et de mettre en place des pistes latérales de circulation (en grave non traitée ou en sable).

Il est indiqué que le positionnement des passages pour la grande faune (PGF) en fonction des corridors de déplacement est en cours de réalisation sur la base d'échange avec les fédérations de chasse et les écologues. Il est précisé que certains PGF pourront être de type mixte (empruntable par la faune et les exploitants forestiers + services de secours), certains seront spécifiques (empruntable uniquement par la faune, et par les services de secours uniquement en cas de nécessité).

Chaque rétablissement est présenté, ainsi que les pistes mises en œuvre latéralement à la LGV.

Les échanges ou observations sont répertoriées ci-après :

Mme Dexpert (Conseillère Générale) :

Demande qui va entretenir les pistes latérales à la LGV ?

La domanialité de ces pistes n'est pas encore fixée à ce stade des études. Cependant, des rétrocessions des pistes et des ouvrages seront envisagées par RFF. Des conventions d'utilisation et d'entretien seront mises en place avec les futurs gestionnaires.

Mme Barrot (Maire de Préchac) :

Est-il envisageable de réaliser du stockage d'eau dans les bassins de la LGV, afin de constituer des réserves en cas d'incendie ?

Ce point est difficilement envisageable car les bassins sont dimensionnés pour recueillir les eaux de ruissèlement sur la plate forme ferroviaire et limiter leur débit d'évacuation vers un exutoire naturel. Par définition, ils doivent être vides afin d'être disponibles en cas d'événements pluvieux intenses. En ce qui concerne les points d'eau existants, en cas de démolition par le projet, ceux-ci seront reconstitués par RFF en concertation avec les services de secours.

Souligne son désaccord sur la suppression de la continuité de la RD222 et son rabattement sur la RD8 à l'ouest de la ligne au niveau de la Bastide et demande le rétablissement de la RD par un pont route.

Souhaite qu'un PGF mixte soit mis en place entre les lieux dits Hourdos / Grihon / Chiquot et la RD9.

ASA DFCI :

Va étudier les pistes et rétablissements proposés et émettra un avis à RFF d'ici la fin de l'année 2011. L'association demande à disposer des fichiers sources autocad de manière à les intégrer directement dans leur système d'information géographique.

RFF va transmettre les fichiers sources, ainsi qu'aux SDIS, et intégrera les avis formulés dans l'étude d'impact qui sera réalisée en 2012.

Fédération de Chasse :

Confirme le travail à réaliser sur les passages à faune et va faire des propositions d'implantation de PGF, et distinguera les ouvrages mixtes et les ouvrages spécifiques.

Conseil général de la Gironde :

Souhaite étudier les tracés en plan et profils en long des rétablissements proposés pour les routes de sa compétence afin d'émettre un avis, et demande la fourniture des fichiers sources pour les intégrer dans leur base de donnée.

RFF fournira les éléments demandés et souhaite un avis formalisé du conseil général.

En ce qui concerne la RD214 (PRF 23 du projet GPSO), le CG souhaiterait un rétablissement en place, dans la continuité du franchissement de l'A62.

- **Conclusion :** RFF effectue la synthèse de la réunion, rappelle les optimisations du tracé retenu par le COPIL et souhaite que les communes puissent émettre leur avis sur le projet comme demandé par le préfet.